

Naucelle, le 30/03/2021

Le Principal

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet :

Intendance

Information relative au prélèvement automatique pour le règlement des frais scolaires pour le 3ème trimestre 2020/2021.

Madame, Monsieur,

Vous avez opté pour le prélèvement automatique pour le règlement des frais scolaires (demi-pension) ; les sommes prélevées sont fonction du régime de votre enfant ; elles sont modulées pour les enfants boursiers.

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous, la date et les montants des prélèvements pour le troisième trimestre (mois d'avril à juillet 2021) :



Dossier suivi par
Christine MARION
Adjointe gestionnaire
Téléphone
05 65 47 79 03
Mél.
0120017d-gest
@ac-toulouse.fr

2, rue François Fabié
12800 NAUCELLE

Régime	DEMI-PENSION 4 jours	DEMI-PENSION 5 jours
Prélèvement du 12/04/2021 (Avance)		
non boursier	45.08 €	54.15 €
boursier taux 1	33.45 €	42.47 €
boursier taux 2	12.42 €	21.47 €
boursier taux 3	0 €	9.40 €
Prélèvement du 10/05/2021 (Avance)		
non boursier	45.08 €	54.15 €
boursier taux 1	33.45 €	42.47 €
boursier taux 2	12.41 €	21.47 €
boursier taux 3	0 €	0 €
Prélèvement du 10/06/2021 (Ajustement)		
non boursier	45.08 €	54.10 €
boursier taux 1	33.34 €	42.46 €
boursier taux 2	12.41 €	21.46 €
boursier taux 3	0 €	0 €



2/2

Régime	DEMI-PENSION 4 jours	DEMI-PENSION 5 jours
TOTAL 2ème trimestre (de janvier à mars 2020)		
non boursier	135.24 €	162.40 €
boursier taux 1 (35 €)	100.24 €	127.40 €
boursier taux 2 (98 €)	37.24 €	64.40 €
boursier taux 3 (153 €)	-17.76 €	9.40 €

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal, J.P. TERRACOL

